



Février 2022

Rejoignez Autrement Solidaires et créons votre section DdR RAA

Souhaitant un fonctionnement et des méthodes en rupture totale avec celles des syndicats traditionnels, un collectif de salariés LCL s'est réuni en 2019 pour créer **Autrement Solidaires**.

Ce collectif AS s'est implanté dans le Nord-Ouest (majorité absolue au CSE aux dernières élections), en Méditerranée, en GPSE, en GPNO, sur le Siège Opérationnel, dans l'Ouest et depuis peu dans la nouvelle région Grand Sud-Ouest (GSO). **Et chez vous ? Nous vous invitons à consulter toutes nos communications et nos actions sur notre site internet <https://www.autrement-solidaires.fr>** (flash code en bas de page).

Le collectif AS n'existe que chez LCL, en toute autonomie, indépendance et liberté de parole.

Autrement car nous modernisons l'approche avec la volonté d'être au plus proche du terrain.

Solidaires car la solidarité n'est plus une option. Rien ne peut se construire sans vous. AS est très attaché au côté participatif.

Les prochaines élections professionnelles de 2023 approchent.

Pour être plus forts, rejoignez-nous. Nous laissons de côté les querelles de clochers, qui n'apportent rien, à d'autres.

Cette nouvelle approche vous séduit. Vous avez envie de faire bouger les choses. Contactez-nous dès maintenant. Nous vous accompagnerons pour :

- ✚ **Créer votre section syndicale. Le ou la future responsable de section bénéficiera du statut de salarié(e) protégé(e)** (vous devez avoir un an d'ancienneté et ne pas être sous le coup d'une mesure disciplinaire).
- ✚ **Développer, animer votre section.** AS vous aidera dans l'écriture de vos communications.
- ✚ **Préparer avec vous les prochaines élections (IRP 2023).** AS vous aidera à établir une liste Autrement Solidaires dans votre région, à écrire votre profession de foi et à effectuer votre campagne électorale avec tous les moyens dont vous aurez besoin.

Lancez-vous ! Vous trouverez au verso notre plaquette « pourquoi choisir et adhérer à Autrement Solidaires ». Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toutes les précisions utiles.



Parce que la solidarité n'est plus une option



<https://www.autrement-solidaires.fr>

contact@autrement-solidaires.fr

Téléphone : 06 78 47 48 04 / 06 85 03 98 31

Pourquoi choisir et adhérer à Autrement Solidaires

JE CHOISIS UN SYNDICAT QUI N'EXISTE QUE CHEZ LCL

Mon syndicat est indépendant et ne répond à aucun dogme ni directive extérieure. Autrement Solidaires ne fait pas de politique et ne s'intéresse qu'au LCL, au Groupe CASA et à ses salariés.

Je partage les valeurs modernes portées par Autrement Solidaires qui m'accompagnent dans mon parcours LCL.

J'AI UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

À tout moment, je peux solliciter AS pour obtenir des conseils personnalisés quel que soit le sujet (mes conditions de travail, ma rémunération, ma formation, ma médaille du travail, mes RTT, mes congés, ma maternité, ma paternité, ma retraite, ma complémentaire santé, ma prévoyance, etc...).

J'AI DES ÉCHANGES INTERACTIFS

Je reçois régulièrement des informations par différents canaux. Je suis sollicité(e) pour donner mon avis, participer à des débats, répondre à des enquêtes, apporter tous mes commentaires sur les sujets en cours. Mon avis est pris en considération dans les échanges et les négociations avec les différentes Directions LCL. AS est mon lien entre les différents interlocuteurs LCL.



Pour en savoir plus :
autrement-solidaires.fr

Pour nous joindre :
mes interlocuteurs locaux
ou
contact@autrement-solidaires.fr



JE SUIS DÉFENDU(E)

J'ai la possibilité d'être conseillé(e), défendu(e) et assisté(e) lorsque la situation le nécessite (mesures salariales, mobilité, harcèlement, sanction disciplinaire, Inspection du Travail, licenciement, etc...). Le collectif AS m'écoute, me conseille et m'informe des actions qu'il entreprend uniquement si je lui en donne l'accord.

J'AI UN RECOURS JURIDIQUE

Après avoir fait une évaluation avec Autrement Solidaires, je peux bénéficier d'un conseil, voire d'une défense juridique avec un cabinet d'avocats spécialisé en droit social (celui-ci a fait condamner, par le TGI de Lyon, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour une organisation du travail basée sur le benchmark individuel).

JE RÉDUIS MES IMPÔTS EN ADHÉRANT CHEZ AS

Les sections AS déterminent ensemble les cotisations sans aucune contrainte. A ce jour, elles correspondent à 0.40% de ma rémunération effective annuel (prise en compte de mon temps de travail). Ma cotisation me permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 66% (ou une déduction totale si je suis aux frais réels).